

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PREFECTURE DE LA NIEVRE

RECUEIL des ACTES ADMINISTRATIFS Numéro spécial du 27 avril
2007

Sommaire

Sommaire	1
<i>1. Direction des services fiscaux</i>	2
1.1. -	2
• 2007-DSF-2418-Fermeture au public du réseau comptable	2

1. Direction des services fiscaux

1.1. -

2007-DSF-2418-Fermeture au public du réseau comptable

Vu les articles 1 et 3 du décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services déconcentrés de l'Etat,

Vu le décret n°71-72 du 26 janvier 1971 portant abrogation des articles 632 et 644 du Code général des Impôts,

Vu les articles 5 et 6 du décret N°95-866 du 2 août 1995 fixant le statut particulier des personnels de catégorie A des services déconcentrés de la Direction générale des impôts ;

Vu l'article 2 du décret N°2000-738 du 1^{er} août 2000 relatif à l'organisation des services déconcentrés de la Direction générale des impôts ;

Vu l'article 26 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur des Services fiscaux,

ARTICLE 1 - Les bureaux des hypothèques ainsi que le service impôts des entreprises centralisateur et les centres-services impôts des entreprises, sont ouverts au public tous les jours de :

8 H 45 à 12 H 00 et de 13 H 30 à 16 H 15.

Les postes comptables ne sont pas ouverts au public :

les samedis et les dimanches ;

les jours fériés reconnus par la loi ;

les jours où il ne peut être exigé de paiement d'aucune sorte par l'application des lois des 23 décembre 1904, 22 décembre 1906 et 29 octobre 1909, réputés fériés en ce qui concerne les services des comptables des impôts ;

ARTICLE 2 : Les services visés à l'article 1 seront fermés au public **le lundi 30 avril 2007, toute la journée.**

ARTICLE 3 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre, M. le Directeur des Services fiscaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

Fait à NEVERS, le 25 avril 2007

Le Préfet,

François BURDEYRON